

Nous ne fermons ni école, ni classe dans les petites villes de moins de 5000 habitants sans accord du maire

La colère qui s'est exprimée lors de la grève mardi 26 janvier, notamment pour exiger des créations de postes et des recrutements immédiats sur les listes complémentaires, ne retombe pas ; au contraire elle s'amplifie.

Les mobilisations (grèves, rassemblements, pétitions...) se multiplient partout en France dans les écoles et établissements pour obtenir les postes nécessaires, pour refuser les DHG, pour exiger des ouvertures de classes et refuser des fermetures.

Cette vague de mobilisations touche y compris les zones rurales où enseignants, parents et élus locaux multiplient les manifestations pour refuser les fermetures de classes. Ainsi, ce sont par exemple plus de 300 personnes qui ont manifesté ce mercredi 3 février devant la sous-préfecture d'Issoire dans le Puy-de-Dôme.

Les recteurs, les IA-DASEN expliquent en effet que le dispositif mis en place en 2020 « *pas de fermetures de classes dans les communes de moins de 5000 habitants sans accord du maire* » ne serait pas reconduit. Mais, face à l'amplification des mobilisations locales, le gouvernement et le ministère se retrouvent sous pression.

Ainsi, la secrétaire d'Etat à l'Education prioritaire Nathalie Elimas, s'exprimant au nom du ministre Blanquer, répond à un sénateur mercredi 3 février lors des questions au Sénat : « *Depuis la rentrée 2020, aucune fermeture de classes ne s'est faite dans les communes de moins de 5 000 habitants sans l'accord du maire. Il n'y a pas de raison que cela change. Le travail fin est en cours avec tous les élus en ce sens.* » Interrogée par un journaliste après la séance, elle confirme : "*Nous ne fermons ni école ni classe dans les petites villes de moins de 5000 habitants sans accord du maire.*"

Force est de constater que, dans les Comités Techniques qui se sont tenus dans les départements en cette fin de la semaine, les IA-DASEN ne semblaient pas être au courant de cette information.

Pour la FNEC FP-FO, il serait incompréhensible que l'engagement pris par la secrétaire d'Etat ne soit pas respecté : aucune classe dans les communes de moins de 5000 habitants ne doit être fermée !

En 2020, lorsque le ministre avait fait cette annonce, il avait acté en conséquence la création de 1248 postes supplémentaires. En 2021, de la même manière, il doit immédiatement annoncer la création de postes supplémentaires à la hauteur des besoins ! Cela tombe bien car en 2020, Blanquer a économisé plus de 200 millions d'€ sur le dos des personnels en ne consommant pas tout son budget... Il a donc de la marge !

Annulation de toutes les suppressions de postes et fermetures de classes !

La FNEC FP-FO invite tous ses syndicats à multiplier les initiatives en direction des IA-DASEN et Recteurs, si possible dans l'unité la plus large, pour la création de tous les postes nécessaires dans les écoles et les établissements, pour l'annulation des suppressions de postes et de classes.

Elle les invite également à s'adresser, avec leur Union Départementale et en lien avec les parents d'élèves, aux élus locaux, pour qu'aucune classe ne ferme dans les communes de moins de 5000 habitants comme ailleurs !